



Réévaluation loyer fond de commerce

Par **lolo32**, le **04/03/2009** à **11:39**

Bonjour,
Ma femme vient de vendre son fond de commerce et à la signature la bailleur du fond lui a demandé une somme de 400 euros correspondant à la réévaluation du loyer pour l'année en cours: faute de quoi il ne signerait pas l'acte de vente. Or elle s'était bien mise d'accord par téléphone avec lui qu'aucune augmentation ne serait effective cette année là. Le bailleur est il dans ses droits sachant qu'aucune lettre recommandée n'a été envoyée et que cela ne faisait pas 3 ans que ma femme avait ce fond de commerce?
Merci

Par **Paula**, le **04/03/2009** à **13:16**

Bonjour,
La révision du loyer commercial est triennale.
Vérifier toutefois sur le bail si une autre disposition a été prévue. Ce qui m'étonnerait toutefois.
Cordialement

Par **lolo32**, le **04/03/2009** à **15:29**

Salut,
Il n'y a rien de noter sur le bail.
Par contre ma femme a été obligée d'accepter de donner ces 400 euros afin de pouvoir signer la vente car le bailleur ne voulait rien signer sinon. Quels sont les recours possible. De plus aucun courrier en recommandé de la part du bailleur n'a été envoyé pour signaler l'augmentation du loyer.
Merci